



Liens utiles :

Site Country Colomiers: <http://country.colomiers.free.fr>

Facebook: <https://www.facebook.com/country.colomiers>

Instagram : <https://www.instagram.com/country.colomiers>

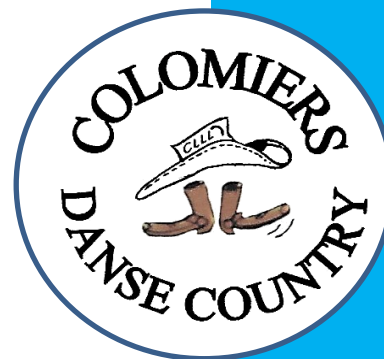
Mail : country.colomiers@free.fr

Contact Balade moto : 06 51 34 84 88

Contact Festival : 06 62 62 81 45



FESTIVAL COUNTRY 2024



BALADE MOTO Le dimanche 5 mai à 10h



BALADE MOTO

DU FESTIVAL COUNTRY 2024

Cet évènement fait l'objet d'une déclaration en préfecture.

Pour la balade

Inscriptions des participants (le jour même)

Equipements moto obligatoire et non fournis.

Si des personnes sont intéressées pour faire la balade en tant que passager(e) prévoyez les équipements (casque homologué et gants), nous proposerons dans la mesure du possible aux motards qui ont une place disponible et qui le souhaitent de vous porter.

Le Déroulement et le fonctionnement détaillé sont expliqués dans le « règlement » de la balade (lien ci-dessous).

Prévoir :

1 euro (consigne gobelet festival pour le pot de l'amitié).

Arriver au moins 1/4h avant pour l'inscription (obligatoire) des conducteurs et passagers.

Contact Balade Moto : 06 51 34 84 88

Règlement de la balade moto du festival :

[consultable sur le site](#)



La balade aura lieu le **dimanche 5 mai** 2024 au départ du hall Comminges de Colomiers, le point de RDV de la Balade est : le parking devant le **Hall Comminges**, nous vous y enregistrerons et vous remettrons un bracelet.

Départ à 10H00.

C'est ouvert à tous et c'est gratuit !

Il s'agit d'une animation dans le cadre du 5^{eme} FESTIVAL COUNTRY de Colomiers (31) avec l'état d'esprit « biker » ... tranquille et sans esprit de compétition.

L'itinéraire sera une surprise ... Un petit indice : du côté de Cadours, en direction de la Lomagne, c'est à dire sinueux et vallonné.

La balade devrait durer environ **2H**, nous roulerons en cortège encadré, à l'arrivée nous prendrons le « pot de l'amitié ». Venez nombreux, partagez ... C'est cool et très sympa !!!

FAIRE CIRCULER L'INFO ...